



## SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

**Monsieur Gaël PERDRIAU**  
**Maire de la Ville de Saint-Étienne**  
**Hôtel de ville**  
**BP 503**  
**42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1**

Saint-Étienne, le 25 septembre 2025

Objet : « *Préavis de grève pour les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 octobre 2025* »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour les **1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 octobre 2025** de 10h30 à 23h59 pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

Les politiques gouvernementales passées et actuelles sont en faveur exclusive du grand patronat et des plus riches. La casse systématique des emplois, de nos services publics et de l'ensemble de nos droits, demeure la seule et unique ligne directrice du gouvernement Bayrou. Les annonces faites autour du projet de budget pour l'année 2026 sont la démonstration de la volonté d'asservir le monde du travail aux seuls bénéfices des possédants.

Nous sommes persuadés que seul une mobilisation de classe et de masse imposera une autre politique, une politique de justice sociale et fiscale, en faveur des salaires, de l'emploi, des services publics et œuvrant pour la Paix.

Afin de permettre à chaque agent de la collectivité de participer aux mobilisations, notre syndicat dépose ce préavis de grève pour l'ensemble du mois d'octobre.

Si la situation nationale impose une mobilisation de chaque instant, nous estimons qu'il en est de même localement pour la ville de Saint-Etienne.

Même si nous nous félicitons des premières avancées obtenues par la grève et la pression constante de notre syndicat en juin dernier, celles-ci demeurent bien insuffisantes face aux besoins des agents de la ville de Saint-Etienne.

Ce dont ils ont besoin, ce sont **des actes forts**, en adéquation avec vos postures et autres déclarations.

Ainsi, notre syndicat demande l'ouverture de négociations sincères et loyales, et ce de toute urgence, sur les sujets suivants :

- Arrêt immédiat de tous les projets de fermeture et/ou d'externalisation de services ;
- Arrêt de la mise en œuvre de la destruction des services publics offerts aux Stéphanois ;
- Arrêt immédiat de toutes suppressions de postes, et retour à des effectifs permettant d'assurer pleinement les missions de service public ;
- Réouverture de négociations loyales autour du temps de travail et des plannings imposés ;
- Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles par l'octroi de jours de sujétion supplémentaires ;
- Annulation de la décision arbitraire d'augmentation du temps de travail d'**1h/semaine** ;
- Participation de l'employeur à hauteur de 50 % pour la mutuelle/prévoyance ;
- Conciliation vie personnelle/professionnelle : mise en place d'un règlement pour l'octroi des temps partiels sur autorisation, et équité de traitement sur les ASA ;
- Compensation financière de la suppression des « trois mois de bon soldat » ;
- Mise en place d'un plan rapide de convergence de l'IFSE, en vue d'aligner la VSE à la hauteur de la SEM ;
- Compensation totale de la perte de rémunération en cas d'arrêt maladie, avec subrogation des IJP et IJSS (pour les contractuels) ;
- Paiement intégral des frais de stationnement liés aux lieux de prise de poste pour les agents concernés ;
- Arrêt immédiat de toutes formes de pressions et/ou répressions liées à l'exercice du droit syndical par un élu ou mandaté de la CGT ;
- Déprécarisation des contractuels et des vacataires ;
- Respect des obligations légales en matière de transmission à l'agent, de mise en œuvre et de renouvellement ou non des contrats à durée déterminée ;
- Priorité donnée aux agents (intra et extra-muros) recherchant une place en crèche ;
- Mise en conformité immédiate avec les obligations légales concernant les contrats à durée déterminée.

Dans l'attente de l'ouverture de négociations sincères et loyales sur ces revendications, notre organisation syndicale restera attentive au respect de l'exercice du droit de grève.

Cordialement.

